



COMMUNIQUE DE LA MUNICIPALITE

Rueil-Malmaison, le 15 octobre 2018

Grève des accueils de loisirs les 16, 17 et 18 octobre : la Municipalité agit dans l'intérêt des familles et des conditions de travail des animateurs

Face à l'annonce d'une grève des animateurs dans les accueils de loisirs rueillois pour les journées du 16-17 et 18 octobre, la Municipalité tient à rassurer les familles et les animateurs : soucieuse de la qualité des conditions d'accueil des enfants et des conditions de travail du personnel des accueils de loisirs, la Ville a bien engagé un processus actif de recrutement de nouveaux animateurs ; malheureusement, comme de nombreuses autres communes du Département et de la Région, elle se heurte à des difficultés de recrutement de personnel qualifié, du fait, notamment, des changements induits par les nouveaux rythmes scolaires et la semaine de quatre jours.

Ainsi, sur les 70 recrutements pourtant réalisés depuis le mois de juillet, 25 candidats n'ont finalement pas pris leur poste.

Néanmoins, 18 nouveaux animateurs vont d'ores et déjà pouvoir venir étoffer les effectifs : 8 nouveaux agents vont être affectés sur les temps du mercredi et de restauration, 5 autres contrats sont en cours de finalisation, et plusieurs entretiens sont planifiés, ce qui va permettre d'améliorer sensiblement la situation.

Des efforts sont également consentis pour sécuriser les contrats des animateurs.

La Municipalité tient par ailleurs à rappeler que dès 2014, malgré le retrait massif des dotations de l'Etat, la Ville de Rueil a mis en place dans ses accueils de loisirs un taux d'encadrement supérieur à celui imposé par la loi – 1 animateur pour 10 enfants en maternelle (taux légal 1/14), 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire (taux légal 1/18), décision qui atteste de sa volonté de se doter d'une politique familiale et d'une politique sociale efficaces et équilibrées.